



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

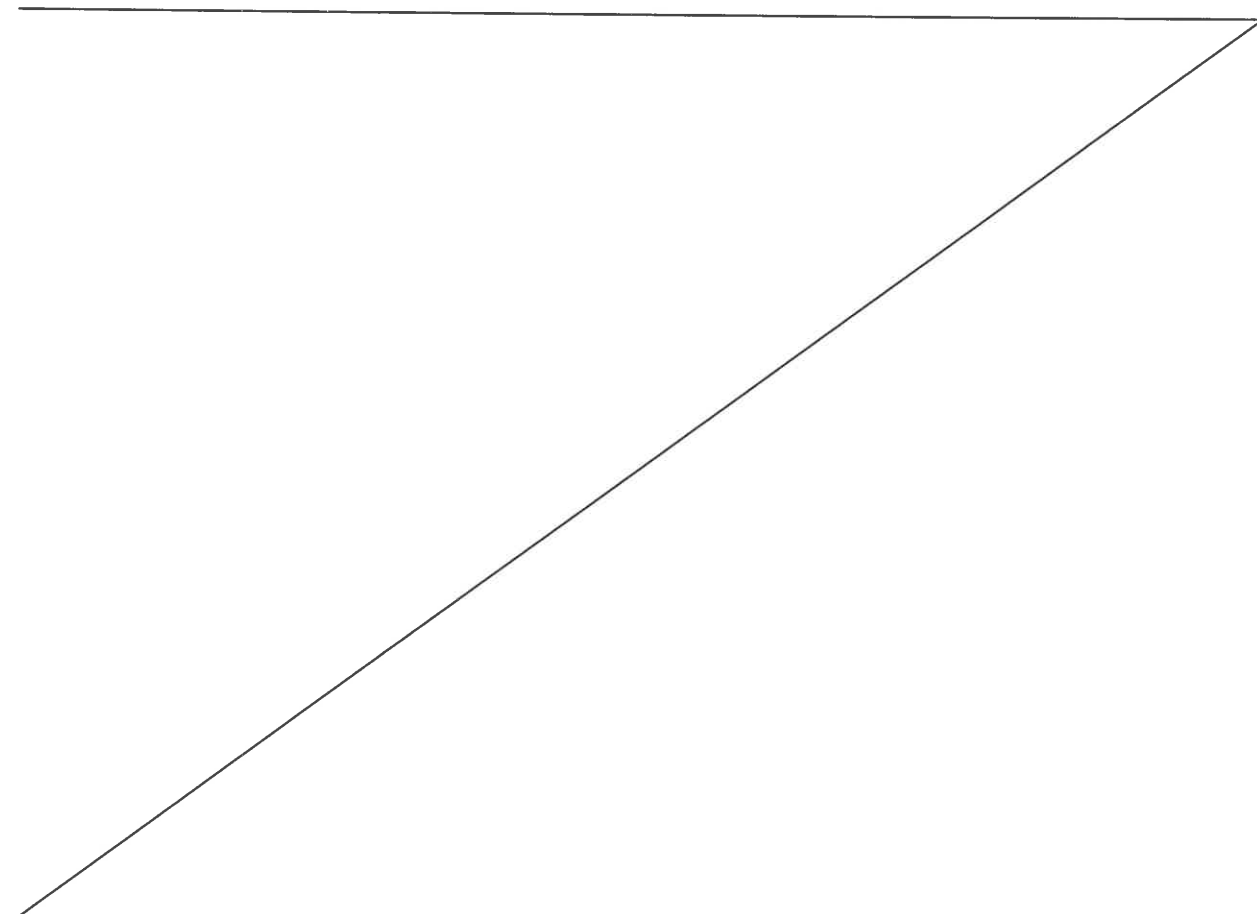
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

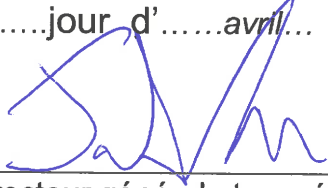
Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement numéro 653** Obligation d'installer un clapet antiretour à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.



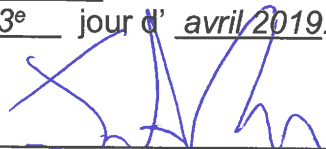
DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce...23<sup>e</sup> .....jour d'.....avril... de l'an deux mille neuf.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 avril 2019, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour d' avril 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier